

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 02 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 02 décembre 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 22

Contre : 2 (Mme Guichard, M. Prieur)

Abstention : 7 (M. Ravier, Mme Santacana, M. Leveau, M. Leleu, Mme Supply, M. Bony, Mme Arnoult)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le huit décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART (à partir du point VI), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Armel JOUBERT (suppléant de M. Frédéric SAROUILLE).

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Thierry PRIEUR à Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON et Monsieur Didier ELWART à Monsieur Thierry BOUTARD jusqu'au point V.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER, Madame Marie-France HUREAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude CICUTTI.

Délibération n°2022 – 12 – 07

Finances

Ouverture anticipée de crédits avant vote du budget 2023

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5214-16 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 octobre,

Considérant que le vote des Budgets Primitifs 2023 interviendra en avril 2023.

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget, dans la limite du quart des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette du budget précédent, Afin d'assurer la continuité du service public et conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit :

Pour le Budget Principal :

12 102 143,00 € * 25% = 3 025 535,75 €

Interventions sur bâtiments :

50 000 €

Compte 2135-020 – chapitre 21

<i>Travaux boulangerie Saint-Ouen :</i> Compte 2313-94 – chapitre 23	100 000 €
<i>Interventions sur voiries :</i> Compte 2151-822 – chapitre 21	50 000 €
<i>Interventions sur réseaux eaux pluviales :</i> Compte 21532-822 – chapitre 21	5 000 €
<i>Panneaux de signalisation :</i> Compte 2152-821 – chapitre 21	2 000 €
<i>Etude urbanisme Site Patrimoine Remarquable :</i> Compte 2031-820 – chapitre 20	12 300€
<i>Dispositif ARA Compagnons Bâtisseurs :</i> Compte 20422-72 – chapitre 204	55 000€
<i>Dispositif Mon Plan Rénov'énergie :</i> Compte 20422-72 – chapitre 204	6 000€
<i>Acquisition de licences informatiques :</i> Compte 2051-020 – chapitre 20	18 000€
<i>Déploiement fibre optique noire et téléphonie :</i> Compte 21538-020 – chapitre 21	30 750€
<i>Acquisition de matériel informatique :</i> Compte 2183-020 – chapitre 21	47 500€
<i>Acquisition de mobilier pour Centre aquatique :</i> Compte 2188-413 – chapitre 21	150 000€

Soit un total de 526 550,00 €

Pour le Budget Assainissement :

1 287 700,00 € * 25% = 321 925,00 €

<i>Extension réseau :</i> Compte 21532 02AC – chapitre 21	20 000 €
<i>Travaux sur STEP :</i> Compte 21532 01AB – chapitre 21	10 000 €
<i>Travaux sur réseau EU :</i> Compte 2138 02AC – chapitre 21	5 000 €
<i>Acquisition matériel pour STEP :</i> Compte 21562 01AB – chapitre 21	10 000 €
<i>Acquisition matériel pour réseau :</i> Compte 21562 02AC – chapitre 21	10 000 €
<i>Travaux Sevrage / Breton – MOE poste Giroflet :</i> Compte 2313 02AC – chapitre 23	200 000 €

Soit un total de 255 000,00 €

Pour le Budget Eau Potable :

$2\,177\,200,00 * 25\% = 544\,300,00 \text{ €}$

Intervention sur les réseaux : 400 000€
Compte 21531 – chapitre 21

Etude (préforage) pour le puit de l'île d'Or : 30 000 €
Compte 2031-chapitre 20

Soit un total de 430 000,00 €

Il est précisé que ces opérations seront inscrites aux Budgets Primitifs 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- **D'autoriser** le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs 2023.

Le Président,

Thierry BOUTARD

